

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_038 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES :
DIAGNOSTIC GLOBAL D'ENTRÉE

L'an deux mille dix huit, le dix avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

Membres présents non votants : Monsieur,
Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018

N° DEL2018_038 : EXPÉRImentation DE LA CERTIFICATION DES COMPTES : DIAGNOSTIC GLOBAL D'ENTRÉE

Pilote : Finances

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La communauté d'agglomération fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation nationale de la certification des comptes.

Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

Cette démarche de certification permettra à la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- de consolider les procédures internes déjà mises en place en terme de fiabilité comptable ;
- de renforcer les garanties offertes aux financeurs, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ;
- de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens ;
- d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et DGFIP).

Cette phase d'expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017 – 2023.

A partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la Cour des Comptes accompagnera la communauté d'agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée » sur les comptes de l'exercice 2016, qui sera complété, au cours des années suivantes (2018 et 2019), d'audits approfondis. Les conclusions de ces travaux seront transmises chaque année à l'exécutif de la communauté d'agglomération sous la forme de rapports non publics. Ces travaux sont menés conjointement par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Ensuite, des commissaires aux comptes réaliseront des certifications préparatoires sur les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022. L'avis des commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité. Cet avis devra faire l'objet d'une communication à l'organe délibérant de la collectivité.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, la Cour des Comptes remettra un rapport d'évaluation au gouvernement.

Le diagnostic global d'entrée a été réalisé par l'équipe de certification des comptes dans le courant de l'été dernier. L'équipe était composée de 4 personnes :

- un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie ;
- un commissaire aux comptes mandaté par la compagnie nationale des commissaires aux comptes ;
- un expert de la Cour des Comptes ;
- et un agent vérificateur de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Ils ont été présents à Albi entre le 26 juin et le 12 juillet 2017. Ils ont réalisé 18 entretiens et ont auditionné la quasi-totalité des services : direction générale, finances, ressources-humaines, mission qualité – financements extérieurs, affaires générales- affaires juridiques – assurances – commande publique, systèmes d'information, régie voirie, parc auto, domaine public, maîtrise d'ouvrage, transports urbains, développement économique, gestion des déchets, assainissement et espaces aquatiques.

Le relevé d'observation définitif relatif aux conclusions du diagnostic global d'entrée nous a été transmis le 22 mars dernier. Vous trouverez la synthèse de ce document ainsi que la réponse que nous avons apportée au relevé d'observations provisoires en annexe de la présente délibération.

Les principaux axes de travail mis en avant sont les suivants :

- Mise en place d'un comité de pilotage ;
- Mise en place d'un suivi des coûts directs et indirects liés à l'expérimentation ;
- Formalisation du contrôle interne et rédaction de guides de procédures ;
- Poursuivre les travaux de fiabilisation de l'actif et de valorisation des stocks de terrains aménagés (zones d'activités) ;
- Mise en place d'un système de provisionnement ;
- Réflexion sur l'assujettissement de certains services à la TVA (centre de remise en forme notamment) ;
- Mise en place d'une convention partenariale avec le comptable public.

Depuis la venue de l'équipe de certification, un certain nombre de mesures a été mis en œuvre :

- Vote de provisions pour contentieux et pour dépréciations de comptes de redevables lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017 ;
- Mise en concordance de l'actif du trésorier et de l'inventaire tenu par la communauté d'agglomération : ce chantier devrait aboutir à la fin du premier semestre 2018. Les passifs des comptes de gestion et des comptes administratifs ont été ajustés au 31 décembre 2017 ;
- Gestion des stocks de terrains aménagés : travail commun entre les services finances et développement économique pour déterminer les prix de revient au m² des zones d'activités et suivre leur commercialisation (mise en place d'outils de suivi).
- Mise en place d'un comité de pilotage lors du bureau du 23 janvier dernier ;
- Convention partenariale : le comptable prépare un projet de convention.

Une réunion d'étape sera organisée au mois de mai afin que la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie nous présente les conclusions du diagnostic global d'entrée et les travaux qui seront menés dans le courant de l'année 2018.

L'équipe chargée de l'expérimentation de la certification des comptes reviendra auditer nos services aux mois de juillet (5, 6, 7, 9, 10, 11, 12) et septembre (11, 12, 13) prochains.

Les thèmes des audits ciblés seront les suivants :

- **2018** : dettes financières, recettes fiscales, dotations et créances associées ;
- **2019** : arrêtés des comptes, débiteurs et créditeurs divers.

Enfin, un état de l'avancement du projet en termes de maîtrise des risques comptables et financiers, de déploiement du dispositif de contrôle interne, ainsi que de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le diagnostic global d'entrée, sera en outre effectué chaque année jusqu'en 2020 inclus.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU la délibération N° 3-86 / 2016 qui autorise le président à déposer un dossier de candidature pour l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes.

VU la délibération n°DEL2017_016 qui autorise le Président à signer une convention avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la synthèse du diagnostic global d'entrée réalisé par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL